



DOSSIER D'AIDE AUX TRANSPORTS pour les collégiens et les lycéens

Cette aide concerne les collégiens et les lycéens se déplaçant en transports scolaires de leur domicile vers leur collège ou lycée. *Le dossier doit être déposé en Mairie au service enfance.*

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

- Le formulaire de demande d'aide
- Les justificatifs d'abonnement souscrit
- 1 pièce d'identité (original + photocopie)
- 1 Certificat de scolarité (année scolaire en cours)
- 1 Justificatif de domicile des représentants légaux de moins de 3 mois (électricité, eau, impôts, téléphone fixe) (original + photocopie)
- 1 Copie du livret de famille ou du jugement de divorce fixant le lieu de résidence de l'enfant (joindre original pour vérification)
- 1 Relevé d'Identité Bancaire

L'ENSEMBLE DU DOSSIER DOIT ETRE DEPOSE AU SERVICE ENFANCE

Aucune photocopie ne sera effectuée sur place. Présenter les originaux des documents pour vérification.

Identification de l'enfant :

Nom :

Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Etablissement scolaire fréquenté :

Ecole ou établissement scolaire :

Classe :

Abonnement transport de l'enfant :

Abonnement choisi :

Montant payé par la famille :

Preuve du règlement :

Date de dépôt de la demande d'aide :

Signature du responsable légal

Décision de l'administration – Prise en charge par la commune : 25 % du montant annuel de l'abonnement :

Montant de l'aide à accorder en euros :

Avis du Comité EJER : Favorable

Défavorable

Décision du :

Accusé de réception en préfecture
013-211300306-20230621-2023-038-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Cadre réservé à l'administration